



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

activités

Question écrite n° 57921

Texte de la question

Mme Julie Sommaruga attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le problème du financement de la part accompagnateur dans le cadre des voyages scolaires. En effet, le Conseil général des Hauts-de-Seine a décidé de ne plus financer cette part, alors même que ledit accompagnement relève d'une mission de service public et que les familles ne sont pas autorisées juridiquement à prendre en charge cette part. Face au désengagement du Conseil général des Hauts-de-Seine, les établissements altoiséquanais se trouvent donc dans l'obligation d'assumer financièrement l'intégralité de cette part. Or les collèges et les lycées ont de plus en plus de difficultés à faire face à ces dépenses et nombreux sont les établissements du département à devoir supprimer les voyages scolaires. Ce désengagement du Conseil général prive ainsi les élèves de découvertes et d'ouverture sur le monde. Aussi, elle souhaiterait connaître les solutions qui pourraient être apportées pour financer différemment cette part accompagnateur et ainsi faciliter l'organisation de voyages scolaires.

Données clés

Auteur : [Mme Julie Sommaruga](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (11^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57921

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 juin 2014](#), page 5116

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)